

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 15 décembre 2020

Salle du P'tit Resto du groupe scolaire

Séance ouverte au public



Protection sanitaire mise en place)

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Pierre-Yves DECHEVRENS - LC	Président	
Corinne ALHANKO-BAUER - PLR	Vice-Présidente	
Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Guy MUSY - EPA	
Stéphanie BARON LEVRAT - EPA		Anita PORDES - PLR	
Caroline DOMBRE - EPA		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Philippe GAILLARD - EPA		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Yves GUBELMANN - PLR		Alexandre SOUCAS - EPA	
Yvonne GUSTAFSON - EPA		Claire THIBAUT BULLIARD - PLR	
Nicole IMHOF - LC	<i>Excusée</i>	Eric WEHRLI - LC	
Jérôme JACQUIER - PLR			

Administration : M. Guy REYFER – Secrétaire général.

Excusée : Mme Nicole IMHOF.

Invité : M. Thomas GIL (Mérite aniérois 2019).

Public : /



ORDRE DU JOUR :

ACCUEIL de M. Thomas GIL. Remise du mérite aniérois 2019.

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapport des commissions.**
 - Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 9 novembre 2020. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.
- 5. Projet(s) de délibération(s).**
- 6. Projet(s) de motion(s).**
- 7. Projet(s) de résolution(s).**
- 8. Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Nominations des membres du Conseil municipal au Conseil de fondation. Dès janvier 2021.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**

M. le Président, Pierre-Yves DECHEVRENS ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée et M. Thomas GIL. Il prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Nicole IMHOF.

Décès de M. Robert CRAUSAZ :

En son nom personnel et au nom du Conseil municipal, M. le Président présente toutes ses condoléances à Mme Nicole IMHOF pour le décès de son papa, M. Robert CRAUSAZ, le 1^{er} décembre dernier.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020.

Point 1 - Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020

M. le Président passe la parole à M. Yves GUBELMANN

M. Yves GUBELMANN souhaite qu'en page 6 – le 2^{ème} et le 3^{ème} paragraphes - du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020 soient abrogés, tenant compte que les chefs de groupes se sont vus lors d'une séance le 30 novembre 2020 à la mairie et se sont expliqués. Il sera évité à l'avenir la mention des noms de groupes dans les rapports, rendus publics lors des séances plénières.

Une discussion générale nourrie s'en suit sur cette requête et d'une manière générale sur les interventions lors des Conseils municipaux et leur retranscription. Il est convenu qu'une mention soit faite dans le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020, soit qu'un accord a été trouvé entre les chefs de groupes lors de leur séance du 30 novembre 2020 à la mairie, mais de ne pas abroger les paragraphes précités.



Tenant compte de ce qui précède, M. le Président propose le report de l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020 à la 1^{ère} séance de l'année 2021.

A la majorité (15 oui - 1 abstention), le Conseil municipal accepte le report de l'approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 17 novembre 2020 à la 1^{ère} séance du Conseil municipal de 2021.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et approbation de l'ordre du jour.

Point 2 - Discussion et approbation de l'ordre du jour

M. le Président passe la parole à Mme Claudine HENTSCH.

Mme Claudine HENTSCH propose qu'un point soit ajouté au présent ordre du jour – Point 4 « Rapports des commissions », soit :

- 👉 *Rapport du Conseil de la fondation la T'Anières - Séance du mercredi 4 novembre 2020. Par Mme Caroline DOMBRE, déléguée.*

M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour ajouter le rapport du Conseil de la fondation la T'Anières – Séance du mercredi 4 novembre 2020 au point 4 « Rapports des commissions ». Par Mme Caroline DOMBRE, déléguée.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 – Communication(s) du bureau

M. le Président fait part de quelques communications, soit :

Courrier du Service des votations et élections – SVE – du 20 novembre 2020

Réception d'un courrier du service des votations et élections (SVE) du 20 novembre 2020. Un-e Président-e et un-e Vice-Président-e doivent être trouvés pour le second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat du 28 mars 2021 pour le local de vote d'Anières.

Pour information le 1^{er} tour de cette élection complémentaire aura lieu le 7 mars 2021, en même temps que la votation populaire déjà prévue.

Election complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat – 28 mars 2021 – Local de vote Anières :

- M. Pierre-Yves DECHEVRENS – Président.
- M. Guy MUSY – Vice-Président.

Calendrier des séances du 1^{er} semestre 2021

Le planning des séances du Conseil municipal et des commissions pour le 1^{er} semestre 2021 a été élaboré par le bureau et les Président-s-e-es le 7 décembre 2020. Ce document a été mis sur CMNet et en annexe du présent procès-verbal.



Anciens Maires atteints dans leur santé

M. le Président informe que deux anciens Maires ont été atteints dans leur santé, soit M. Raymond MASSET et M. Patrick ASCHERI. A ce jour, les deux se portent bien. Il leur souhaite un prompt et complet rétablissement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 – Rapport(s) des commissions

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 9 novembre 2020.

Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du lundi 9 novembre 2020. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Extrait du rapport pour le mérite aniérois 2019

« Dans sa séance du 9 novembre 2020, la commission a décidé, à l'unanimité, d'attribuer **le mérite aniérois 2019** à M. Thomas Gil pour son implication en faveur de la nature dans notre commune. M. Gil a construit des bancs qu'il a installés en bordure de forêt au-dessus du chemin des Avallons. Lors de son service civil, il a recensé la diversité animale de la commune en lien avec KARCH qui est le Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse. Il affiche régulièrement des panneaux pédagogiques et a installé des échelles à batraciens dans les égouts de la commune. Concernant les échelles à batraciens, il est à relever qu'Anières est pionnière en la matière et que d'autres communes ont fait savoir leur intérêt pour ces réalisations. Les actions de M. Gil peuvent être découvertes dans la Carte des récits. Au vu de toutes les démarches environnementales qu'il a entreprises sur la commune, il a été relevé qu'une présentation de celles-ci pourrait être faite par M. Gil dans le cadre de la commission de l'assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

Remise du mérite aniérois 2019 à M. Thomas GIL

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Discours de M. le Maire

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame et Monsieur les Adjoints, cher M. Thomas GIL,

Il m'appartient de procéder maintenant à la remise du Mérite Aniérois 2019. Permettez-moi tout d'abord quelques mots sur les circonstances de cette remise, elle aussi perturbée par la situation sanitaire particulière de l'année 2020.

L'arrêt des activités du Conseil municipal et de ses commissions ce printemps, ainsi que l'annulation de la plupart des activités de l'été, dont la fête du 1^{er} août, sous sa forme traditionnelle, n'ont pas permis l'attribution de cette distinction. Nous nous retrouvons donc ce soir pour finalement y procéder.

Le Mérite Aniérois peut récompenser un engagement et des réalisations remarquables dans différents domaines, tel que parmi d'autres, la culture, la solidarité, le sport et l'innovation...



Cette année, c'est l'engagement citoyen d'un jeune Aniérois en faveur de la nature, de la biodiversité et de la sensibilisation de la population sur ces sujets, que la commission a décidé de primer.

J'ai donc le plaisir et l'honneur de remettre ce soir le Mérite Aniérois 2019 à M. Thomas GIL.

Je ne vais pas lister les nombreuses initiatives et actions de M. Thomas GIL, qui ont déjà été citées dans le rapport de la commission sociale.

Il est rare pour une commune de voir un de ses jeunes citoyens s'engager avec autant de passion et de constance, de manière désintéressée, sur une thématique aussi spécifique et importante. La protection de la nature et la défense de la biodiversité constituent effectivement des thématiques politiques et des défis majeurs pour les années à venir. Le canton a adopté à cet effet un plan d'action pour la biodiversité et notre plan directeur communal en a fait également un de ces volets les plus importants.

La qualité de vie future de notre belle commune dépend en grande partie de notre capacité de maintenir et d'améliorer la biodiversité d'Anières.

M. Thomas GIL nous démontre comment nous pouvons tous agir dans ce domaine, « ici et maintenant », de manière extrêmement concrète. Il nous prouve par la pratique et l'exemple, la validité d'un des principes de base du développement durable, à savoir « penser globalement, agir localement ».

Pas besoin d'aller à l'autre bout du monde, l'action commence devant chez soi, devant sa porte, dans son jardin, au coin du pré ou de la forêt. Chaque mètre carré, chaque arbre, chaque haie, chaque animal comptent et c'est la somme de toutes ces petites actions qui finalement fait la différence. Voici clairement le message que vous avez compris et que nous désirons promouvoir ce soir.

Au nom des Autorités municipales d'Anières, je vous félicite, cher Thomas GIL, pour votre engagement citoyen et l'ensemble de vos actions.

J'ai le plaisir de vous remettre le Mérite Aniérois 2019 et souhaite que votre exemple essaime auprès de tous les jeunes (et moins jeunes) de la commune.

Bravo et merci ! ».

Applaudissements de l'Assemblée.

Thomas GIL

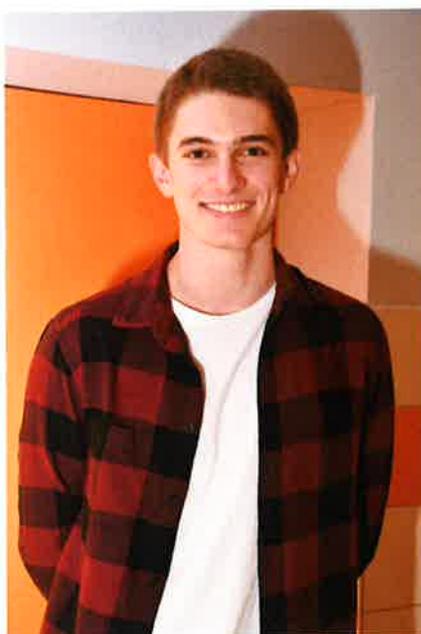


Photo : G. REYFER



M. le Président passe la parole à Mme Caroline DOMBRE, déléguée au Conseil de fondation de la T'Anières pour le rapport du Conseil de fondation du mercredi 4 novembre 2020.

Rapport du Conseil de la fondation la T'Anières - Séance du mercredi 4 novembre 2020. Par Mme Caroline DOMBRE, déléguée.

Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président demande confirmation sur le fait que Mme Christiane PETREMAND est dorénavant une employée de la Commune.

Mme Claudine HENTSCH répond que l'intégration de Mme Christiane PETREMAND dans les employés communaux répond à une demande de régularisation de son statut par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour - (SASAJ), en fin de la précédente législature (2015-2020).

Mme Claudine HENTSCH ajoute que c'est pour cette raison que la masse salariale budgétisée est moins élevée et aussi par le départ d'une éducatrice qui avait plusieurs années d'expérience et qui a été remplacée par une plus jeune, avec un salaire moins élevé.

Le budget intègre toutefois un montant pour les remplacements, en cas d'absences diverses (maladie, accident, COVID-19).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projet(s) de délibération(s)

Aucun projet de délibération.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de motion(s).

Point 6 – Projet(s) de motion(s)

Aucun projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour, soit le(s) projet(s) de résolution(s).

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)

Aucun projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, soit la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Nominations des membres du Conseil municipal au Conseil de fondation. Dès janvier 2021.

Point 8 – Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Nominations des membres du Conseil municipal au Conseil de fondation. Dès janvier 2021.

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire informe que sur décision de l'Exécutif, c'est Mme Claudine HENTSCH qui assurera la Présidence du Conseil de fondation dès le 1^{er} janvier 2021, en remplacement de M. Antoine BARDE, démissionnaire.



M. le Maire ajoute que conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) des statuts de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, il appartient au Conseil municipal de nommer 3 personnes pour intégrer le Conseil de fondation dès janvier 2021, dont au minimum 2 Conseillers municipaux.

Il propose au Président que chaque chef de groupe présente son candidat.

Pour le groupe Parti Libéral Radical (PLR), M. Yves GUBELMANN propose comme candidat :

M. Giuseppe RICCIUTI.

A la majorité (3 abstentions, dont 1 de l'intéressé), le Conseil municipal, nomme M. Giuseppe RICCIUTI comme membre du Conseil de la fondation de la commune d'Anières pour le logement dès le 1^{er} janvier 2021.

Pour le groupe « Ensemble Pour Anières » (EPA), M. Philippe GAILLARD propose comme candidate :

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

A la majorité (1 abstention de l'intéressée), le Conseil municipal, nomme Mme Denyse BARBEZAT-FORNI comme membre du Conseil de la fondation de la commune d'Anières pour le logement dès le 1^{er} janvier 2021.

Pour le groupe « Le Centre » (LC), M. Pierre-Yves DECHEVRENS propose comme candidat :

M. Eric WEHRLI.

A la majorité (1 abstention de l'intéressé), le Conseil municipal, nomme M. Eric WEHRLI comme membre du Conseil de la fondation de la commune d'Anières pour le logement dès le 1^{er} janvier 2021.

M. le Maire félicite les trois personnes nommées au Conseil de fondation.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. le Maire ajoute encore que ces trois personnes siégeront avec les 3 personnes déjà nommées au Conseil de fondation lors de la séance du 8 décembre 2020, soit par le Conseil de fondation sortant :

- Selon les statuts, article 8, alinéa 1, lettre d)

Par cooptation : 3 personnes.

Mme Corine ROSSET – Notaire.

M. André THIEVENT – Banquier.

Mme Dominique de SAINT-PIERRE – Cadre bancaire et ancienne Conseillère municipale.

Décision lors de la séance du Conseil de Fondation du 8 décembre 2020.

- Selon les statuts, article 8, alinéa 1, lettre b)

Nommé-s-e-es par l'Exécutif : 2 personnes

En cours par l'Exécutif. La décision sera prise sur ces deux nominations au début de l'année 2021.

Suite à l'intervention de M. Yves GUBELMANN, le Secrétaire général précise que tous les membres du Conseil de fondation de la commune d'Anières pour le logement sont considérés comme



démissionnaires au 31 décembre 2020, conformément aux statuts, raison pour laquelle, il y a lieu de procéder à ces nouvelles nominations. Il n'y a pas de membres permanents.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjointes.

Point 9 – Proposition(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint n'a pas de proposition.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjointes.

Point 9 – Communication(s) du Maire et des Adjointes

M. le Président passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

Placements financiers

M. le Maire informe, pour donner suite à la demande des membres de la commission « Finances », que la commune d'Anières va investir la somme de 5'000'000 F dans des investissements durables.

Ces investissements ont été choisis selon des critères stricts, c'est-à-dire des titres de sociétés actives sur les trois axes de développement durables : social, écologique et économique. Il a été écarté les sociétés qui sont actives dans l'armement. Il s'agit d'un pari clair et marqué en matière de responsabilité.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT

COVID-19 – Bons solidaires

M. l'Adjoint informe que le Conseil municipal sera saisi au début de l'année 2021 pour voter une délibération ouvrant un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 50'000 F pour les bons solidaires qui seront remis aux habitants de la Commune.



Colis pour les Aînés – Personnes seules de + de 75 ans

M. l'Adjoint remercie sincèrement les Conseillères municipales qui ont confectionné les colis pour les Aînés et l'ensemble du Conseil municipal pour leur distribution.

Cornets de Noël pour les enfants de l'école

M. l'Adjoint remercie également les Conseillères municipales qui ont préparé les cornets de Noël pour les enfants de l'école.

Petites marmites de l'Escalade

M. l'Adjoint informe que les petites marmites de l'Escalade, déposées sur chaque place ce jour, ont été offertes par la société chez qui la Commune a commandé les marmites pour l'école, entre autres.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 – Question(s) écrite(s) ou orale(s)

M. le Président passe la parole à Mme Stéphanie BARON LEVRAT.

Bons de solidarité

Suite à la question de Mme Stéphanie BARON LEVRAT, M. l'Adjoint confirme que chaque habitant de la commune d'Anières recevra un bon de 20 F. Le nombre d'habitants s'élevant actuellement à environ 2480, cela donnera un montant d'environ 49'600 F à voter en crédit budgétaire supplémentaire – arrondi à 50'000 F.

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Miroir – Chemin des Courbes – Angle route de Chevrens - Visibilité

Suite à son intervention lors du Conseil municipal du 23 juin 2020, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI tient à remercier l'Exécutif pour la pose du miroir au chemin des Courbes, angle route de Chevrens, ce qui améliore la visibilité et la sécurité sur ce tronçon.

M. le Président passe la parole à Mme Claire THIBAUT BULLIARD.

Densification des logements à Hermance et incidence sur le trafic routier

Mme Claire THIBAUT BULLIARD tient à souligner que de nombreux logements sont en cours de construction à Hermance, une forte incidence sur le trafic routier est donc à prévoir. Pouvez-vous indiquer si une concertation avec cette commune à ce sujet est en cours notamment pour les objets suivants :

- Prise en compte de l'augmentation du trafic inhérent à la croissance du bassin de population et de facto des différents usagers de la voirie (véhicules individuels, modes doux, trafic professionnel).
- Mesures prévues pour une canalisation du trafic de transit sur l'axe principal (route d'Hermance) et non sur les réseaux de desserte (route de Chevrens et sous-Chevrens).
- Gestion des flux depuis les nouvelles constructions situées sur la route de Chevrens.
- Sécurité des déplacements sur des routes non adaptés à un croisement de véhicules (tronçon entre Hermance et Chevrens et hameau de Chevrens).
- Gestion des flux en entrée de localité pour une utilisation des voies principales, notamment par une signalisation adaptée.



Afin d'illustrer ce point, comment se fait-il qu'un panneau au rond-point d'Anières indique Hermance et incite donc à rejoindre Hermance par la route de Chevrens et non par la route d'Hermance ?

Et enfin dans une plus large mesure :

- Est-il prévu d'identifier « des voies vertes » afin de favoriser la mobilité douce dans nos campagnes ?
- Est-il prévu un revêtement phono absorbant dans les hameaux de Chevrens et de Bassy afin de pallier aux nuisances sonores dues à un trafic routier de plus en plus dense ?

M. le Maire souligne que beaucoup de questions sont posées et qu'il est difficile au Conseil municipal d'en débattre ce jour.

M. le Maire répond que le Plan Directeur Communal – PDCom répondra à ces interrogations (Voies vertes – limitation de vitesse, etc.). Les communes voisines seront également interpellées au sujet de la vitesse des routes secondaires, entre autres, pour une réflexion globale.

Il propose encore que ces questions soient abordées en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors d'une prochaine séance.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Luc RICHARDET.

Vitesse – Route de Chevrens – Autres chemins communaux

M. Jean-Luc RICHARDET constate qu'il est évoqué la vitesse sur les routes secondaires. D'autres chemins sur la Commune, dont la vitesse n'est pas limitée, méritent également, à son avis, d'être réglementée, pour assurer une meilleure sécurité des piétons, cyclistes, etc.

M. le Maire répond que la réflexion est en cours et que ce sujet sera également abordé en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », tout comme celui relatif au stationnement. L'objectif est d'avoir une véritable politique de circulation et de stationnement sur la Commune et il invite chacun à y participer.

M. le Président souhaite à l'Assemblée de belles fêtes de fin d'année, en espérant que 2021 soit plus sereine que 2020 au niveau de la pandémie qui sévit actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h.51.

Le Président du Conseil municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :



Procès-verbaliste : Dominique LAZZARELLI

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : lundi 9 novembre 2020

Dans sa séance du 9 novembre, la commission a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le **mérite aniérais 2019** à M. Thomas Gil pour son implication en faveur de la nature dans notre commune. M. Gil a construit des bancs qu'il a installés en bordure de forêt au-dessus du chemin des Avallons. Lors de son service civil, il a recensé la diversité animale de la commune en lien avec KARCH qui est le Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse. Il affiche régulièrement des panneaux pédagogiques et a installé des échelles à batraciens dans les égouts de la commune. Concernant les échelles à batraciens, il est à relever qu'Anières est pionnière en la matière et que d'autres communes ont fait savoir leur intérêt pour ces réalisations. Les actions de M. Gil peuvent être découvertes dans la Carte des récits. Au vu de toutes les démarches environnementales qu'il a entreprises sur la commune, il a été relevé qu'une présentation de celles-ci pourrait être faite par M. Gil dans le cadre de la commission de l'assainissement, routes, sécurité, développement durable.

Concernant l'**aide sociale en Suisse**, la commission a accepté, à l'unanimité, la proposition de l'exécutif de verser la somme de CHF 10'000.- à Téléthon Genève qui ne pourra pas engager sa récolte de fonds en cette fin d'année en raison de la pandémie.

Concernant **les subventions pour la culture**, la commission sociale a souhaité, à la majorité, soutenir la demande d'aide financière du Théâtre Le Crève-Cœur situé sur la commune de Cologny, à hauteur de CHF 10'000.-.

Puis, M. Reyfer, secrétaire général, nous a informé du choix de l'Exécutif de considérer que **l'impact de la pandémie** sur les activités de la commune se prolongera au minimum jusqu'à la fin de l'année. Aussi, l'accent a été mis sur la sécurité avec la fermeture des salles et du guichet de la mairie avec réception sur rendez-vous.

Ensuite de quoi, M. l'Adjoint nous confirme que **les Fenêtres de l'Avent** sont supprimées, la **fête de l'Escalade** se déroulera à l'interne de l'école, entre le corps enseignant et les élèves, le **Noël de l'école** se fêtera également à l'interne de l'école, avec le passage de conteurs dans les classes, et que **le repas de la Saint-Sylvestre** pour les personnes seules et les aînés est aussi annulé.

Concernant **les colis des aînés**, le groupe de travail a souhaité privilégier essentiellement des produits locaux. Des dessins, réalisés par les élèves de l'école, seront remis avec ces colis. Une fiche attirera l'attention sur la fabrication locale du contenu.

Concernant **les cornets de Noël pour les élèves**, ceux-ci comprendront un St-Nicolas en brioche, une barre de chocolat, 2 mandarines et un article provenant de la boutique solidaire Voix libres, qui est une association subventionnée par la commune. Les élèves seront informés que l'achat d'un article permet de fournir à un enfant bolivien son matériel scolaire pour une année.

Denyse BARBEZAT-FORNI

Présidente de la commission « social, culture et loisirs »



Commune d'Anières

Fondation la T'Anières

Conseil de Fondation du mercredi 4 novembre 2020

Le conseil de Fondation de la T'Anières s'est réuni dans le respect des normes sanitaires liées au COVID-19, le mercredi 4 novembre 2020 et a traité des points suivants :

1. Démission et nomination

Mme Claudine Hentsch, Présidente, annonce les démissions des représentants des parents :

- Mme Raffy qui n'a plus d'enfant à la T'Anières
- M. Meleshko pour cause de départ à l'étranger

De nouveaux représentants des parents seront proposés lors d'une prochaine séance du Conseil de fondation.

Mme Claudine Hentsch annonce également que suite à sa désignation par le Conseil Exécutif comme membre du Conseil de Fondation et en remplacement de Mme Florence Pulido, le Conseil Municipal a désigné Madame Caroline Dombre et Madame Nicole Imhof comme membres du Conseil de Fondation.

Sur proposition de Mme Claudine Hentsch, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents la nomination de Mme Caroline Dombre comme membre du Bureau et Mme Christiane Petremand comme membre du Bureau et Vice-présidente.

2. Approbation du PV de la séance du 22 mai 2019

Le Conseil de fondation approuve le PV de la séance du 22 mai avec une modification de Mme Christiane Petremand.

3. Présentation des comptes 2019

M. Frédéric Chave (directeur des opérations Suisse Romande pour le groupe Pop e Poppa servicefamille) présente les comptes 2019 de la Fondation. Les comptes de pertes et profits ainsi que le Bilan 2019 de La Fondation ont également été remis aux membres du Conseil de Fondation avec l'envoi de l'ordre du jour.

Le total des charges pour 2019 s'élève à 908'524CHF.

Les écolages se sont élevés à 201'024CHF. Les subventions de la commune d'Anières se sont montées à 701'590CHF dont 105'000CHF en subventions indirectes (loyer).

4. Lecture du rapport de la fiduciaire et approbation des comptes 2019

M. Frédéric Chave donne lecture du rapport de l'organe de révision, INTERMANDAT.

Mme Claudine Hentsch invite les membres du Conseil à approuver les comptes 2019 ainsi que le rapport de l'organe de révision. Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de l'organe de révision et les comptes 2019 de la Fondation la T'Anières ainsi que le montant des jetons de présence versé aux membres du Bureau.

5. Présentation du budget 2021

M. Frédéric Chave présente le budget 2021 de la Fondation.

Le budget 2021 s'élève à 980'735CHF. Il est inférieur de 19'724CHF au budget 2020.

Il est à relever une baisse des charges concernant les salaires suite à la régularisation de la situation de Mme Petremand, (employée à présent de la commune) et du départ à la retraite de Mme Chenevard.

Le budget matériel se voit augmenter à cause de la crise sanitaire.

Les écolages ont été calculés par une estimation sur la base de l'occupation en septembre 2020 et des tarifs actuels.

La subvention de la Mairie d'Anières est portée à 769'045CHF dont 105'000CHF en subventions indirectes (loyer).

Le Conseil de Fondation approuve le budget 2021 de la Fondation de la T'Anières à l'unanimité.

6. Nouvelle politique tarifaire

Mme Claudine Hentsch explique que dans le cadre de la Loi sur l'accueil préscolaire entrée en vigueur le 1er janvier 2020, l'article 20 précise que « La participation financière des parents pour les places d'accueil préscolaire subventionnées ou exploitées par les communes est fixée en fonction de leur capacité économique ... ».

Dans ce contexte La Fondation La T'Anières doit changer sa politique tarifaire. Mme Claudine Hentsch a rencontré M. Thorens, Conseiller administratif à Collonge-Bellerive et M. Jaccard, adjoint au Maire à Corsier, afin d'avoir une approche harmonisée dans la mise en place de cette nouvelle politique tarifaire pour les garderies sur les 3 communes (Les Bacounis, La Pomme et la T'Anières)

Mme Claudine Hentsch partage avec les membres du Conseil les grilles tarifaires.

Le barème est fixé sur 7 tranches de revenus. Deux tranches de revenus bénéficieront d'un écolage inférieur au tarif actuel, une tranche bénéficiera d'un tarif inchangé et quatre tranches accuseront une augmentation. Cette augmentation se veut raisonnable et proportionnelle aux tarifs actuels, qui proposent un barème différencié pour Anières, Hermance et les autres communes.

Pour une prise en charge de 8h00 à 12h00 (EVE), à raison de 5 fois par semaine :

- la baisse la plus importante (revenu inférieur à 50'000CHF) pour les habitants d'Anières sera de 25CHF, l'écolage passant de 315CHF à 290CHF.
- l'augmentation la plus importante (revenu de 150'001CHF et plus) pour les habitants d'Anières sera de 50CHF, l'écolage passant de 315CHF à 365CHF.

Pour une prise en charge de 8h00 à 16h00 avec repas (EVE), à raison de 5 fois par semaine :

- la baisse la plus importante (revenu inférieur à 50'000CHF) pour les habitants d'Anières sera de 100CHF, l'écolage passant de 750CHF à 650CHF.
- l'augmentation la plus importante (revenu de 150'001CHF et plus) pour les habitants d'Anières sera de 200CHF, l'écolage passant de 750CHF à 950CHF.

Pour une prise en charge de 8h00 à 12h00 (garderie des tout petits), à raison de 4 fois par semaine :

- la baisse la plus importante (revenu inférieur à 50'000CHF) pour les habitants d'Anières sera de 30CHF, l'écolage passant de 378CHF à 348CHF.
- l'augmentation la plus importante (revenu de 150'001CHF et plus) pour les habitants d'Anières sera de 60CHF, l'écolage passant de 378CHF à 438CHF.

Il y a une importante différence de tarifs entre les structures d'accueil des 3 communes. La commune d'Anières propose les tarifs les plus bas grâce aux subventions qu'elle accorde.

Le conseil de Fondation accepte que le Bureau fixe les nouvelles grilles tarifaires de la T'Anières.

Ces tarifs entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2021/2022.

7. Situation COVID

Mme Christiane Petremand présente la situation concernant les effectifs du personnel au sein de la T'Anières.

Entre les collaborateurs en arrêt maladie, les quarantaines, la difficulté à trouver des remplaçants, la situation à la T'Anières est très tendue. La garderie des tout petits a dû être fermée en raison d'un manque de personnel. Les parents se sont montrés compréhensifs à l'annonce de cette nouvelle.

Mme Christiane Petremand explique les mesures d'hygiène très strictes mises en place :

- Les parents ne rentrent pas dans l'institution
- Les poignées de portes, le matériel, les jeux des enfants sont désinfectés plusieurs fois par jour
- Les enfants et les adultes se lavent les mains en arrivant et après chaque activité
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes
- Les adultes ne mangent plus avec les enfants mais ils continuent bien évidemment d'animer le temps du repas.

8. Divers

Sur proposition de Mme Claudine Hentsch, le conseil approuve le principe d'offrir un cadeau aux parents membres demissionnaires.

Caroline DOMBRE
Membre du Bureau
Membre du Conseil de Fondation



SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS + Divers

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN						
ve	1	Nouvel an	lu	1	lu	1	je	1	Vacances	sa	1	Fête du travail	ma	1		
sa	2	Vacances	ma	2	ma	2	URBANISME - 19h.30	ve	2	Vacances	di	2	me	2		
di	3	Vacances	me	3	me	3		sa	3	Vacances	lu	3	je	3		
lu	4	Vacances	je	4	je	4		di	4	Vacances	ma	4	URBANISME - 19h.30	ve	4	
ma	5	Vacances	ve	5	ve	5		lu	5	Vacances	me	5	sa	5		
me	6	Vacances	sa	6	sa	6		ma	6	Vacances	je	6	di	6		
je	7	Vacances	di	7	di	7	Votations + Election C.E. 1er tour	me	7	Vacances	ve	7	lu	7		
ve	8	Vacances	lu	8	lu	8		je	8	Vacances	sa	8	ma	8	URBANISME - 19h.30	
sa	9		ma	9	ma	9	CONSEIL MUNICIPAL 20h.00	ve	9	Vacances	di	9	me	9		
di	10		me	10	me	10		sa	10		lu	10	je	10		
lu	11		je	11	je	11		di	11		ma	11	ve	11		
ma	12		ve	12	ve	12		lu	12		me	12	sa	12		
me	13		sa	13	sa	13		ma	13		je	13	Ascension	di	13	Votation populaire
je	14		di	14	di	14		me	14		ve	14	lu	14		
ve	15		lu	15	lu	15	Vacances	je	15		sa	15	ma	15		
sa	16		ma	16	ma	16	Vacances	ve	16		di	16	me	16		
di	17		me	17	me	17	Vacances	sa	17		lu	17	je	17		
lu	18	ASSAINISSEMENT 19h.30 - Annulée	je	18	je	18	Vacances	di	18		ma	18	CONSEIL MUNICIPAL 19h.00-vote cptes 2020	ve	18	
ma	19	CONSEIL MUNICIPAL ANNULEE - 20h.00	ve	19	ve	19	Vacances	lu	19		me	19	sa	19		
me	20		sa	20	sa	20		ma	20	CONSEIL MUNICIPAL 20h.00 - Prés. Cptes 2020	je	20	di	20		
je	21		di	21	di	21		me	21		ve	21	lu	21		
ve	22		lu	22	lu	22	SOCIALE 19h.30	je	22		sa	22	ma	22	CONSEIL MUNICIPAL 20h.00	
sa	23		ma	23	ma	23	FINANCES - 19h.30	ve	23	ASSAINISSEMENT 19h.30	di	23	me	23		
di	24		me	24	me	24		sa	24		lu	24	Pentecôte	je	24	
lu	25		je	25	je	25		di	25		ma	25	SOCIALE - 19h.30	ve	25	
ma	26	SOCIALE 19h.30	ve	26	ve	26		lu	26	SOCIALE - 19h.30	me	26	sa	26		
me	27		sa	27	sa	27		ma	27	FINANCES - 19h.30 Etude comptes 2020	je	27	di	27		
je	28		di	28	di	28	Election C.E. - 2ème tour	me	28		ve	28	lu	28		
ve	29				lu	29		je	29		sa	29	ma	29	SOCIALE - 19h.30	
sa	30				ma	30	SOCIALE - 19h.30	ve	30		di	30	me	30		
di	31				me	31					lu	31	ASSAINISSEMENT 19h.30			



Mérite aniérois 2019

VALEUR : 1'000 F

(POUR UN BON DANS UN COMMERCE DE VOTRE CHOIX)

décerné à

M. Thomas GIL



Pour votre engagement en faveur de l'environnement

*Commune d'Anières
M. Pascal WASSMER - Maire*

15 décembre 2020